

Une nouvelle interprétation de votre temps libre, devenir juge R.A.O.B.!

Souhaitez-vous devenir membre du groupe de juges R.A.O.B. ?

Nous vous présentons 2 possibilités:

A . Devenir juge pour une section complète tels que les oiseaux européens, exotiques, hybrides, perruches, canaris de couleur, canaris de posture ou colombidés et gallinacés.

B . Devenir juge d'une sous-section librement sélectionnable parmi les options suivantes:

Canaris de couleur au choix de 2 modules:

- Tous les couleurs lipochromes et classique
- Tous les couleur non classiques

Canaris de posture choix de 2 modules:

- Plumes lisse
- Plumes frisées

Perruches choix de 3 modules:

- Perruches ondulées
- Agapornides en forpusen
- Toutes les autres perruches

Exotiques choix de 3 modules:

- Diamants mandarins
- Lonchras, moineaux du Japon, goulds et paddas
- Toutes les autres exotiques

Européens: 1 module

Hybrides: 1 module

- Pour être candidat dans la section hybrides, vous devez déjà être juge dans la section canaris de couleur ou exotiques ou européens.

Colombidés et gallinacés: 1 module

La R.A.O.B. est responsable de l'ensemble de la formation. Nous demandons aux clubs de motiver leurs membres à devenir juges au R.A.O.B.

À qui s'adresser ?

Si vous souhaitez devenir juge R.A.O.B., vous pouvez obtenir un formulaire d'inscription auprès du président du service des juges: Rogiers André, Heidestraat 126 te 1742 St.Katherina Lombeek. Email:

a.rogiers@skynet.be

Tel.: 00 32 475 59 50 25

Le/la candidat(e) doit remplir les conditions suivantes:

- Être âgé d'au moins 18 ans, maximum de 69 ans.
- Avoir accès à internet et disposer d'une adresse e-mail.
- Avoir la nationalité belge ou être originaire d'un pays membre de l'UE. Dans ce dernier cas, la connaissance d'une langue nationale est obligatoire.

- Être domicilié de manière permanente en Belgique.
- Il/elle doit être membre de la R.A.O.B. avec magazine depuis au moins un an.
- Être libre pendant au moins 7 jours entre septembre et le 30 novembre.
- Confirmer qu'il/elle ne fait pas de commerce d'oiseaux à des fins professionnelles.
- Présenter un certificat de bonne vie et mœurs. (Non requis si le candidat est dans la fonction publique.). Le candidat atteste sur l'honneur n'avoir jamais été impliqué ou condamné dans le cadre d'une infraction au bien-être des oiseaux.
- Exposer avec au moins 10 oiseaux propre élevage (A, B, D ou E) dans la catégorie choisie. (6 hybrides) (A,B,D ou E) lors des championnats R.A.O.B. de l'année de l'examen.
- Virement d'un montant de 45€ sur le compte BE38 7310 5836 4972 du service juges R.A.O.B. Ce montant ne sera en aucun cas remboursé.
- Le virement et le formulaire d'inscription rempli doivent être remis avant le 15 mai.
- Pour un juge exerçant déjà dans une autre catégorie et qui est candidat dans les catégories suivantes : hybrides ou colombidés et gallinacés, il n'est pas tenu d'exposer des oiseaux aux championnats R.A.O.B. dans la catégorie choisie.
- Pour un non-juge, il n'est pas permis de passer des examens dans 2 catégories en même temps.

Examen

- Le candidat juge doit informer le président de la commission technique et le président des juges au plus tard 14 jours avant la date de l'examen des sous-sections pour lesquelles il souhaite se présenter à l'examen.
- Chaque candidat juge sera jugé pour le nombre total de sous-sections pour lesquelles il souhaite passer l'examen.
- Tel que prescrit par le règlement des juges, l'examen consiste en une épreuve écrite, une épreuve orale et une épreuve pratique.
- L'examen sera adapté à la sous-section(s) pour lesquelles(s) le candidat souhaite passer l'examen, mais restera un seul examen.
- Un candidat juge qui se présente à un examen pour une sous-section et qui le réussit, devient juge stagiaire pour deux ans, uniquement pour la sous-section. Bien entendu, ce juge ne peut juger que les oiseaux de cette sous-section.
- Seuls les juges officiels peuvent se rendre à l'étranger pour juger.
- Un juge (oui ou non stagiaire) qui a déjà réussi une sous-section, peut passer l'examen pour une ou plusieurs des autres sous-sections.

Pour le Comité des juges de l'AOB
André Rogiers
Président,